



édito

La première année, si particulière, de ce nouveau mandat se termine. Le temps est passé très vite et toute l'équipe a été mobilisée sur les différents projets que nous avons pour Colombe et dont certains se concrétiseront cette année.

Le trait d'union avec l'ancien mandat se fait par l'aboutissement du projet portant sur l'extension de l'école et la création d'un restaurant scolaire. Les travaux vont débuter d'ici quelques semaines pour s'achever, si tout va bien, à l'été 2022 pour l'école et au printemps 2023 pour le restaurant scolaire.

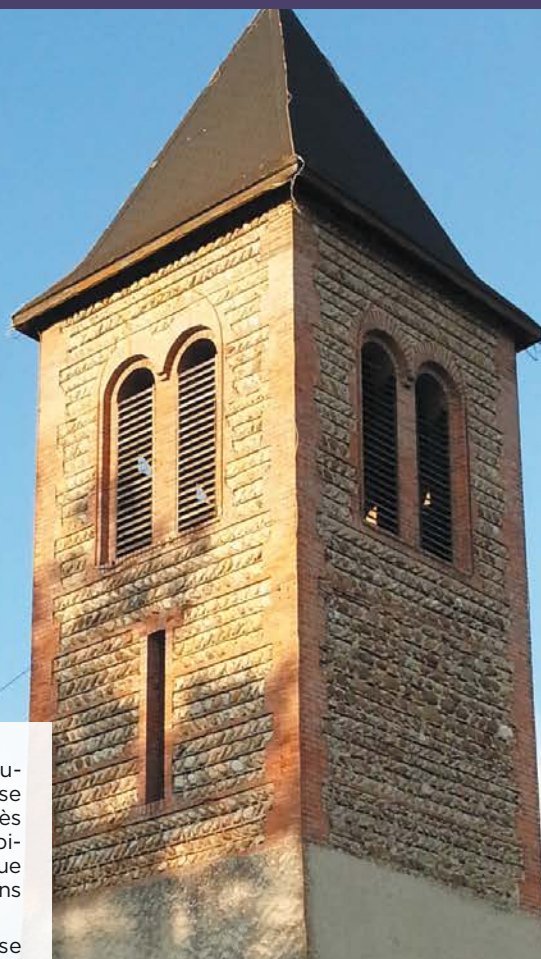
Une longue période de travaux, avec son lot de nuisances, nous attend. Soyons patients et tolérants avant d'avoir de nouveaux équipements pour les enfants de la commune.

La préfecture a accepté la demande d'honorariat de monsieur Robert Douillet, pour ses nombreuses années passées au service de Colombe et de ses habitants.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, vous serez conviés à une réception en l'honneur de Monsieur Robert Douillet.

En attendant, profitez du printemps qui arrive et de la nature qui se réveille tout en la préservant et en la respectant.

Martine Jacquin,
Maire de Colombe



AU SOMMAIRE

- Un défi photo pour les habitants
- Que faire de nos déchets ?
- École : article de la classe de CM2
- Le budget 2021
- Infos pratiques



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mylann DOMINGUES
le 4 novembre à La Tronche

Liviana MANTELLI
le 24 décembre à Voiron

Malo PIARULLI
le 25 décembre à Voiron

Margaux TEYZIER
le 28 décembre à Voiron

Louka FLEURY FEVRE
le 13 janvier à Voiron

Ethan BAIJOT
le 13 janvier Voiron

Charly POINT
le 17 janvier à Bourgoin-Jallieu

Lilio BIESSY
le 21 janvier à Voiron

Victoria POMMIER
le 22 janvier à Voiron

Vitoria DOS SANTOS
le 31 janvier à Voiron

Gina CARAFASSI
le 17 février à Voiron

Malo POUPON
le 4 mars à Voiron

**Bienvenue à ces nombreux bébés
et félicitations aux heureux parents.**

DÉCÈS

Henri BOUVIER
le 20 janvier à La Tronche

Léon FÉLIX
le 16 février à Le Grand-Lemps

**Sincères condoléances
aux familles dans la peine.**

MARIAGES

**Aucun mariage pendant
cette période.**



ZOOM

INCIVILITÉS

Toutes les incivilités ont un coût pour la commune !

Une des dernières en date est un camion de tuyas et autres branchages déversé sur la route communale dans la plaine : coût estimé pour enlever ces branches et nettoyer 200€.

L'AGENDA

LES ÉVÉNEMENTS À COLOMBE ET TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

Toutes les manifestations auront lieu si la situation sanitaire du moment le permet. Merci de vérifier la tenue de l'évènement auprès de l'association organisatrice.

Les manifestations du comité des fêtes sont d'ores et déjà reportées en 2022.

MAI 2021

Samedi 8 mai : place du 12 juillet 1944, cérémonie commémorative fin de la deuxième guerre mondiale.

Dimanche 16 mai : au boulodrome, tournoi de pétanque organisé par le sou des écoles.

Samedi 29 mai : au gymnase, spectacle organisé par l'A.F.R.

JUIN 2021

Jeudi 3 juin : salle des fêtes, assemblée générale du comité des fêtes.

Samedi 12 juin : au gymnase, assemblée générale Terres Froides Basket.

Mardi 15 juin : salle communale, assemblée générale de l'A.F.R.

Vendredi 18 juin : salle communale, assemblée générale de l'A.C.C.A.

Samedi 19 ou dimanche 20 juin : au gymnase, remise des ceintures du club de judo.

Samedi 26 juin : au gymnase, kermesse de l'école

JUILLET 2021

lundi 12 juillet : place du 12 juillet 1944, cérémonie commémorative.

Samedi 17 juillet : espace Mélina Robert-Michon, feu d'artifice.

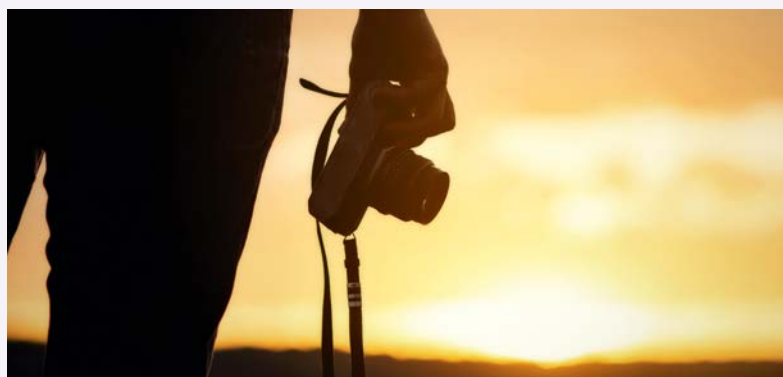


DÉFI PHOTO : À VOS APPAREILS !

Pour le 100^e numéro du bulletin municipal de Colombe, nous organisons un défi photo : prenez un cliché de notre village (monument, paysage,...) et envoyez le au format JPG avant le 7 juin 2021 par courriel : mairie.colombe@wanadoo.fr

La photo gagnante sera désignée par la commission information et fera la couverture du prochain bulletin.

Photographes amateurs nous comptons sur vous !



ARTHUR A FUGUÉ...

Par un beau matin de janvier, alors que le jour se lève :
Surprise !!

Arthur notre mascotte scolaire qui annonce avec bonhomie le passage piétons des écoliers et invite les automobilistes à lever le pied a fugué.

Nous l'avons recherché et il a été retrouvé avec le pied cassé dans un fossé vers l'axe de Bièvre.

Pas de fugue en réalité mais un odieux enlèvement commis probablement par quelques tristes sires malfaisants et désœuvrés.

Une fois soigné et réparé Arthur retrouvera sa place au bord de la route pour signaler la proximité de l'école.

Le 6 mars dernier, la même mésaventure est arrivée à Zoé, décidément les nuits de week-end sont fatales à nos figurines chargées de prévenir la présence d'enfants sur le bord de la route.

Que penser de tels actes incivils ! Inconscience ou paroxysme de la bêtise de leurs auteurs...

La mairie a déposé plainte auprès de la gendarmerie pour dénoncer ces faits.

PERCEV@L : PLATEFORME DE SIGNALEMENT DES FRAUDES AUX CARTES DE PAIEMENT

Perceval est dans la légende arthurienne un des chevaliers de la Table ronde. Il est surtout connu pour sa participation à la quête du Saint-Graal. Aujourd'hui c'est un téléservice disponible sur service-public.fr. Il permet aux victimes de fraude à leur carte de paiement de se signaler auprès des autorités.

Lorsque vous constatez un paiement frauduleux avec votre numéro de carte bancaire, ne vous déplacez plus auprès de la gendarmerie, mais procédez directement aux opérations suivantes :

- Mettez votre carte en opposition auprès de votre banque
- Faites le signalement sur le téléservice Perceval (Sur le site service-public.fr : Perceval@l ou "fraude carte bancaire")
- Transmettez le récépissé fourni par Perceval@l à votre banque pour faciliter les éventuelles opérations de remboursement.

EN BREF

COMMÉMORATION

Le 19 mars s'est tenue en comité restreint la cérémonie de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France, pendant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de la Tunisie.

Un dépôt de gerbe a été fait par les anciens combattants et la municipalité.



NOS DÉCHETS MÉNAGERS passés, présents, futurs

Que faire de nos déchets ménagers ?

Préoccupation récurrente dans l'histoire de l'humanité, cette question est devenue aujourd'hui un véritable casse-tête pour notre société de surconsommation.

UN PEU D'HISTOIRE...

Longtemps, les hommes ont laissé à la nature le soin de digérer leurs déchets. Mais dès le moyen-âge les villes commencent à se noyer sous les immondices.

Malgré plusieurs ordonnances royales interdisant entre autre, de jeter ordures et excréments par les fenêtres, et l'expérimentation peu concluante de collecte de déchets, la propreté et l'hygiène des villes restent proches de celle d'une porcherie, les maladies telles que la peste prolifèrent.

Il faudra attendre la venue du nouveau préfet de la Seine Eugène Poubelle, qui signera le 24 novembre 1883, un arrêté obligeant les parisiens à s'équiper d'un récipient muni d'un couvercle pour recevoir les déchets ménagers.

L'exemple de Paris fera peu à peu tache d'huile en province. En 1945, tous les foyers de France seront équipés de poubelles et les municipalités organiseront l'enlèvement des ordures.

Dès la fin des années 60, la France entre dans l'ère de la modernité avec « l'explosion » des objets en plastique... et des pollutions durables liées à leur usage. La société de consommation s'installe.

Dans les années 70, nos poubelles débordent. On y met tout et n'importe quoi : Les décharges sauvages se multiplient, les sacs plastiques

envahissent le bord des routes. Le 15 juillet 1975, la première grande loi sur la gestion des déchets, oblige chaque commune à collecter et à éliminer les déchets des ménages.



La loi du 13 juillet 1992, qui préconise la valorisation des déchets, marque le début du tri sélectif, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le geste citoyen du tri est né.

Aujourd'hui, la France recycle 68% de ses emballages ménagers en partenariat avec les collectivités locales.

Et Pourtant : dans les années 1970, jeter 1 tonne de déchets dans une décharge coûtait l'équivalent de 50 euros, aujourd'hui, ces mêmes ordures, triées, valorisées, recyclées reviennent à 250 euros la tonne sans parler du coût des déchets industriels dangereux.



DANS CE CAS POURQUOI TRIER ?

La société évolue, la population augmente, les modes de consommation changent et la production de déchets croît en conséquence.

■ **Pour protéger la planète.** Il n'est plus possible aujourd'hui d'enfouir tous nos déchets, nous manquerions de place et ce procédé dégage une trop grande quantité de gaz à effet de serre responsable du dérèglement climatique.

■ **Pour préserver les ressources naturelles** qui, nous le savons, ne sont pas inépuisables.

Hors, les biens que nous consommons sont produits à partir de matières premières. Triez nos déchets pour qu'ils soient transformés en matière première secondaire, c'est leur donner une seconde vie. 27 bouteilles en plastique peuvent devenir un pull en laine polaire.

■ **Pour créer de nouveaux emplois,** collecter, trier, et transformer génèrent des emplois locaux.



À COLOMBE, QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

■ La CCBE (Communauté de Communes de Bièvre Est) gère le service gestion de nos déchets. Dès l'enlèvement, les déchets ménagers sont pris en charge par le SICTOM de la Bièvre (Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères)

■ Le SICTOM de la Bièvre, créé en 1980 regroupe 5 communautés de communes, 88 communes, plus de 100 000 habitants. Il assure le tri de nos déchets à recycler, du traitement de nos ordures ménagères et de nos encombrants de déchèteries.

Les déchets ultimes, non recyclables, issus des ordures ménagères, sont enfouis dans leur site à Penol.



La gestion des déchets est financée par la **REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**, calculée en fonction de tous les services apportés aux usagers:

- Collecte en porte à porte,
- Points d'apports volontaires,
- Déchèteries.
- Mais aussi en fonction de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) : **cette taxe définie par l'Etat va passer de 25€/la tonne de déchets enfouis à 65€ en 2025** : si on ne trie pas plus la redevance va très fortement augmenter !

Il est donc important de faire le tri correctement pour limiter le coût.



Bon à savoir.

- 1 tonne de déchets d'emballages recyclables collectée et triée coûte 100 euros de moins qu'une tonne d'ordures ménagères collectée et traitée.
- Un déchet mal orienté entraînera des coûts supplémentaires (transport, traitement...).
- Les déchets en sacs mis dans les points d'apport volontaire ne seront pas triés : les agents n'ont pas le droit d'ouvrir ces sacs. Les déchets doivent donc être jetés en vrac dans les conteneurs de tri.
- Imbriquer les emballages les uns dans les autres rend leur tri impossible.

PEUT MIEUX FAIRE !

En 2019, chaque habitant de Bièvre Est a produit, tous flux de déchets confondus, 620 kg alors que la moyenne nationale pour un territoire comme le notre est de 543 kg.



N'hésitez pas à vous rendre sur le site du SICTOM de la bièvre (www.sictom-bievre.fr) ou de la CCBE (www.cc-bievre-est.fr) : vous y trouverez de nombreux conseils pour réduire et valoriser vos déchets. Vous pourrez, entre autre, télécharger gratuitement un aide mémoire pour vous aider à faire le tri, ainsi que le guide du compostage.

Ne relâchons pas nos efforts, trions pour préserver notre planète et gardons tous en tête que le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas.

Le 22 avril c'est la journée mondiale de la terre, alors pensons à elle et trions !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

Les informations de la vie intercommunale

DES PERMANENCES GRATUITES INFO ÉNERGIE AU SIÈGE DE BIÈVRE EST POUR PARLER RÉNOVATION ET AIDES FINANCIÈRES

Le Service Info Energie - FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer pour la Rénovation Énergétique) apporte aux citoyens un conseil indépendant et un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, notamment dans le cadre d'une rénovation de logement. Ce service est gratuit, financé par votre communauté de communes Bièvre Est, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Les Conseillerères Info Energie proposent notamment :

- l'accompagnement des projets de construction et de rénovation énergétique (choix des matériaux d'isolation, du système de chauffage...), la priorisation des travaux ;
- des renseignements sur les aides financières qu'elles soient nationales ou locales ;
- une aide dans le choix d'un professionnel qualifié pour le projet ;
- des informations sur les gestes économes qui concourent à réduire les consommations d'énergie et à faire baisser la facture.

Prenez contact par téléphone au **04 76 14 00 10** ou sur le site internet www.infoenergie38.org.



LES ÉCOLES

“Tout est sous contrôle!”

Le spectacle de Noël a bien pu avoir lieu le 18 décembre dans le gymnase.

Cette année il s'est déroulé pendant le temps scolaire en présence des seuls enfants de l'école. Petits et grands ont été charmés par le spectacle de Guillaume Cerati « tout est sous contrôle! »

Le Père Noël comme à son habitude a remis quelques friandises à tous les enfants présents.

Des boîtes cadeaux confectionnées pour la Croix Rouge

Pendant la période des fêtes de Noël, les élèves de la classe de CM2 ont mis tout leur cœur à préparer des boîtes cadeaux pour les personnes dans le besoin.

Les boîtes ont été remises à la Croix Rouge qui s'est chargée de la distribution pour Noël.



Tous les chemins mènent à la piste forestière...

La piste forestière, aussi appelée route des Douglas inaugurée en 2014 a été créée pour faciliter l'exploitation de la forêt.

Si elle permet aux randonneurs de se promener, seuls les engins forestiers et les véhicules autorisés par la mairie ont le droit de circuler sur cette piste privée.

C'est pour cela que des barrières ferment les extrémités des 3,5 km de la piste.

Les quads, motos, 4x4 ou autres véhicules de loisir ne doivent pas y circuler.

Régulièrement les cadenas qui ferment l'entrée de la route des Douglas sont détériorés ou carrément coupés pour faire passer des véhicules.

Certains de ces véhicules de loisirs s'amuse à faire des dérapages dans les virages et sur les plateformes de stockages, ce qui crée des dégradations qui doivent être réparées aux frais des contribuables.

Sachez que l'ONF (office national des forêts) qui veille au respect de la forêt verbalisera les contrevenants lors d'inspections inopinées.

Alors respectez votre forêt, respectez la piste !



À TRAVERS CHANTS

Les élèves de la classe de CM2 de Mme Combalot après un exposé sur la confection du bulletin municipal ont passé une après-midi à rédiger un article sur un sujet de leur choix.

Nous participons au projet « A travers chants » organisé par l'AIDA (Agence Départementale de Diffusion Artistique). Dans ce cadre, nous répétons tout un répertoire de chansons avec un professionnel du chant du nom de Gildas de St Alban, un lundi matin sur deux pendant 10 séances de deux heures depuis le mois de janvier. Les chansons sont aussi travaillées en classe avec la maîtresse et à la maison.

C'est un opéra spécial tiré d'un album de PEF: comme il y a des motordus, ça donne beaucoup d'humour aux chansons.

Nous chantons six textes extraits de l'opéra-chansons tels que : «La belle lisse poire du Prince de Motordu», «La nuit, la peur», «Le petit nouveau», «Je m'en vas»...

C'est un projet hors du commun, il nous permet de développer notre pratique du chant (chanter à deux voix par exemple), d'améliorer notre voix, ça nous motive à chanter, ça nous fait découvrir d'autres styles de musique que ceux qu'on écoute d'habitude et globalement autre chose que nos consoles, en bref ça nous détache de notre quotidien.

En plus nous allons chanter sur une scène originale devant un vrai public, accompagnés par des musiciens professionnels et dirigés par un chef de cœur reconnu : Alain Joutard. C'est une expérience qui nous servira à avancer dans notre vie future, on aura plus de facilités à nous exprimer devant un public.

Le concert aura lieu au château Louis XI à la Côte Saint André le dimanche 4 juillet après-midi et en soirée, nous chanterons avec d'autres classes du département.

Nous vous invitons à venir nous voir et nous écouter chanter, si les conditions sanitaires le permettent bien sûr.

Merci d'avoir lu notre article.

Les élèves de la classe de CM2 de Colombe.



BUDGET 2021

C'est dans un contexte très particulier que ce budget 2021 a été construit et voté par le conseil municipal ce 18 mars dernier en présence de Monsieur Leparquois le trésorier de notre secteur.

- Contexte sanitaire qui au-delà de l'implication de chaque élu et de l'adaptation à cette situation inédite a généré des coûts non prévus pour garantir l'accompagnement de la maîtrise de ce virus si tenace.
- Contexte de changement de gouvernance puisque l'année 2020 a fait vivre aux élus une période de transition relativement longue entre l'élection en mars et l'installation du conseil municipal en juin.
- Contexte nouveau, car après 25 ans de bons et loyaux services passés à la tête de la mairie, le Maire Robert Douillet n'a pas renouvelé son mandat.

Il laisse une situation financière communale saine, gérée avec doigté et perspicacité pour allier l'adaptation des recettes et l'ambition de projets pour développer Colombe. L'ensemble du conseil municipal et les anciens élus le remercient chaleureusement pour cet engagement et la conduite de la collectivité pendant plus d'un quart de siècle.

C'est ainsi que ce premier budget de mandat a pu approuver un compte administratif 2020 qui dégage un excédent budgétaire de fonctionnement de 472 070 €. Il contribuera à financer les nouveaux projets dont celui de la cantine et de l'école ou du fitness parc.

Le budget sera disponible sur le portail internet de la commune, voici les grandes masses votées :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général :	524 600 €
Charge de personnel :	359 250 €
Divers :	51511 €
Autres charges :	144 253,69 €
Charges financières :	59 662 €
Virement à la section d'investissement :	408 223,31 €
Total :	1 547 500 €

Recettes

Excédent reporté :	230 000 €
Produits :	87 900 €
Impôts et taxes :	1 100 000 €
Dotations et participations :	97 600 €
Autres produits :	32 000 €
Total :	1 547 500 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations patrimoniales :	17 371 €
Dotations fonds divers :	13 300 €
Remboursement d'emprunts :	230 910 €
Immobilisation incorporelle :	74 000 €
Subventions :	24 000 €
Immobilisations corporelles :	335 000 €
Immobilisations en cours :	1 213 000 €
Total :	1 907 581 €

Recettes

Solde d'exécution :	468 676,29 €
Virement de la section de fonctionnement :	408 223,31 €
Autres :	25661 €
Opérations patrimoniales :	14 871 €
Dotations :	318 070,03 €
Subventions d'investissement :	523 000 €
Emprunts :	149 079,37 €
Total :	1 907 581 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

Les informations de la vie intercommunale

PCAET ! KESAKO !!

Certains pourraient imaginer que derrière cet acronyme se cache une fois de plus un document fabriqué par l'administration pour complexifier notre quotidien et rendre encore plus normatives et contraignantes nos habitudes de vie.

Le PCAET : le Plan Climat Air Énergie Territorial issu de la loi de la transition énergétique verte (TECV) du 18 août 2015 permet en fait aux collectivités d'aborder l'ensemble de ces problématiques énergétiques et environnementales sur leur territoire.

L'objectif du PCAET est d'atténuer le changement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables, d'améliorer la qualité de l'air et maîtriser la consommation d'énergie pour préserver notre planète.

Bièvre Est s'est engagé au mois de novembre dernier dans cette démarche avec la volonté de faire que cet outil soit partagé par tous, collectivités, entreprises, habitants...

La plus petite initiative visant à développer un geste écologique sera saluée et s'intégrera dans cette démarche éco-citoyenne à l'image de ce petit colibri qui contribuait à éteindre un incendie dans la forêt Amazonienne.

Dans les prochaines semaines une large communication sera lancée par Bièvre Est pour inviter les habitants à partager leurs expériences et leurs motivations pour la préservation de notre qualité de vie.

Bièvre Est et l'ensemble des communes seront accompagnés de nombreux partenaires : ADEME, Agence de l'Urbanisme,...

INFORMATIONS PRATIQUES

ALERTE AUX FRELONS ASIATIQUES

Un nid de frelon asiatique a été signalé par les chasseurs en novembre dernier à 200 m de leur cabane. Ce frelon dont les piqûres sur l'humain peuvent être très graves est aussi un prédateur terrible pour les abeilles.

Le GDS 38 (Groupe de Défense Sanitaire) basé à Rives estime qu'un nid de frelon exterme en moyenne 10 ruches d'abeilles par an.

Un nid de frelon non détruit avant l'hiver développe au printemps environ 10 nids, sa prolifération est donc exponentielle.

Les frelons s'enterrent dès les premières gelées pour passer l'hiver et ressortent au premiers beaux jours fin février. Ils créent un premier nid de la dimension d'une balle de tennis, à l'abri d'un tas de bois ou d'une cabane.

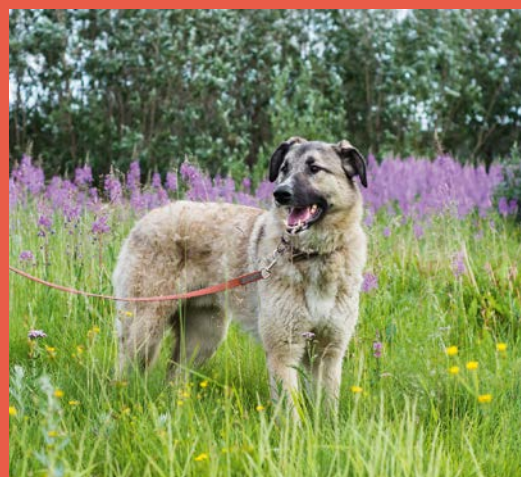
Vers le mois de juillet pour pondre et nourrir les larves ils bâtissent un nouveau nid, un énorme ballon de 50 cm voir plus, perché dans un arbre à 10 m du sol.

Le repérage est souvent difficile lorsque les arbres sont en feuilles et lorsqu'on les voit enfin à l'automne il faut faire très vite avant qu'ils ne s'enterrent.

Les yeux de tous les promeneurs sont donc indispensables pour un repérage efficace.

La destruction est assurée d'une manière écoresponsable par une équipe spécialisée du GDS.

L'intervention est prise en charge par le département et la CCBE. On compte sur vous pour signaler en mairie toute observation.



GARDONS NOTRE CHIEN EN LAISSE :

Après les périodes de chasse et dès le début du printemps lacher son chien peut perturber la faune sauvage surtout pendant les périodes de reproduction et la saison des naissances.

En effet certains oiseaux font leur nid au sol (perdrix et faisans) et d'autres espèces comme les lièvres sont des animaux sensibles qui vont abandonner leurs petits s'ils sont dérangés : ceux-ci ne pourront alors pas survivre seuls.

Votre chien quelle que soit sa taille et sa gentillesse peut s'avérer être un redoutable prédateur pour ces espèces.

Pour rappel un chien divague lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître c'est à dire qu'il se trouve hors de portée de voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.

Pour préserver la faune sauvage essayons de garder nos chiens en laisse lors de nos balades en plaine ou dans la forêt.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Mairie de Colombe

1351, route du Tram
38690 COLOMBE

Tel : **04 76 55 81 98**

Email : mairie.colombe@wanadoo.fr

www.colombe.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE COLOMBE

Lundi de 9h30 à 11h30

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le 1^{er} samedi de chaque mois de 8h30 à 11h30



Informations Municipales n° 99 | Avril 2021

Directeur de publication : Martine Jacquin

Maquette/Mise en page : www.pommecannelle.com

Impression : Imprimerie Ruzzin

Email : mairie.colombe@wanadoo.fr

Crédit photo : Colombe, Hiceo photo,

Pixabay, Freepik